

Image not found or type unknown



Droits à exposer en tant que particulier

Par **val_old**, le **04/06/2007 à 19:34**

peut on exposer et vendre en tant que particulier dans des salons artisanat ou foire aux puces?
merci val

Par **Jurigaby**, le **04/06/2007 à 20:39**

Bonjour.
Oui evidemment, vous pouvez exposer si vous avez un lieu dédié à cet effet et vous pouvez bien evidemment vendre ce que vous exposez.
Cdt.